Lettre de M. le Curé
DE BANNEVILLE-LA-CAMPAGNE,

AUTEUR DU PETIT CATÉCHISME.

Blondel
FRC.1
3618 a.
Case
FRC
14746

En réponse à celle du Directoire du Département du Calvados, sur la Loi du Serment, en date du 11 Février.

Nouvelle Edition, revue & corrigée.

Ces Professeurs des Droits de l'Homme sont si occupés à enseigner les autres, qu'ils n'ont pas le loisir de rien apprendre eux-mêmes.

BURKE, page 227.

ROUEN.

1791.

THE NEWBERRY LIBRARY

Je viens de lire un *très-petit* écrit, intitulé : *idées de M. Gervais, Curé de S. Pierre de Caen*, Evêque de la nouvelle fabrique.

Croiroit-on que ce BON Monſieur demande ſérieuſement un Concile, compoſé excluſivement des Evêques ſchiſmatiques de Sens & d'Orléans, & des Evêques intrus, pour décider ſi lui-même, élu ſuivant les *Canons du Calvados*, eſt Evêque légitime, ou Evêque de CONTREBANDE ? Le pauvre homme !!!

Je m'interdis toute réponſe à cet écrit, parce qu'il eſt dans la claſſe de ces demandes auxquelles le proverbe défend d'en faire.

Je n'ai qu'un reproche à faire à l'imprimeur, qui, pour prouver ſon intelligence, auroit dû ajouter cet *erratum* : *idées*, liſez, *rêves*.

Lettre de M. le Curé

DE BANNEVILLE-LA-CAMPAGNE,

En réponſe à celle du Directoire du Département du Calvados, ſur la Loi du Serment, en date du 11 *Février.*

MESSIEURS,

Je ſuis bien fâché de vous avoir tant fait attendre ma réponſe ; outre que je ſuis un peu pareſſeux, je n'écris jamais pour le plaiſir d'écrire, & je ne le fais que quand j'y ſuis abſolument forcé. Mais craignant juſqu'au ſcrupule, que vous ne priſſiez mon ſilence pour une impoliteſſe, j'ai relu votre lettre, & je n'ai pas tardé à me reprocher ce ſilence, quand j'ai vu : « Que l'on nous diſe en quoi l'Aſſemblée Nationale a » entrepris, non pas peut-être ſur la puiſſance que les » Papes ſe ſont *arrogée*, mais ſur la véritable puiſ- » ſance ſpirituelle, c'eſt-à-dire, ſur la véritable auto- » rité du ſanctuaire, ſur le dépôt des dogmes ſacrés » qui y repoſent ſous la garde des Lois, pour le ſa- » lut des peuples & la félicité des Empires ; en quoi » cette religion ſainte qui fait notre bonheur eſt-elle » attaquée par des changemens apportés à l'exté-

» rieur de ſon édifice, pour le rendre plus régulier &
» plus digne d'elle ? Ce n'eſt point à l'eſprit de parti
» que nous faiſons cette queſtion, mais à la ſaine &
» impartiale raiſon. Ce n'eſt point par des paſſages
» de Canons & d'Ecrivains Eccléſiaſtiques, arbitrai-
» rement interprétés par des autorités contraires &
» auſſi concluantes, que nous demandons qu'on nous
» réponde, mais par des faits expoſés avec candeur,
» par des argumens dont la vérité & la bonne foi
» ſoient le principe. »

Je ne fus jamais dominé par l'eſprit de parti, mais la ſaine & impartiale raiſon fut toujours mon guide. C'eſt donc à moi, me ſuis-je dit, que l'on fait cette queſtion ; j'aime les faits expoſés avec candeur ; je ne veux que des argumens dont la vérité & la bonne foi ſoient le principe..... Ah ! n'en doutons plus, oui, c'eſt à moi que l'on s'adreſſe, c'eſt moi que l'on ſomme de répondre. Allons, foible & chétif David, deſcends dans cette arêne ; quel que ſoit Goliath & ſon armure, l'Evangile à la main, voilà ta fronde ; que la vérité ſoit ta ſcience, la franchiſe ton talent, & le courage ton génie.

Mais j'apperçois tous les attributs de l'autorité, & dans quelques mains qu'elle réſide, me dit Saint Paul, elle ne peut venir que de Dieu. Je fléchis donc le genou, je m'incline, & toujours profondément abaiſſé devant elle, je dis : A Meſſieurs, Meſſieurs Brouard, Lacroix, Maheuſt, l'Omont, Riviere, Renouard, Jouenne, Vardon, Richer, Bayeux, Adminiſtrateurs compoſant le Directoire du Département du Calvados, SALUT. --- Permettez à préſent, Meſſieurs, que je me releve, parce que l'attitude eſt gênante ; permettez enſuite que je me couvre, parce que la politeſſe n'exige pas qu'on s'enrhume. Mais en vous abordant, Meſſieurs, je vous fixe l'un après l'autre, & je m'apperçois d'abord que vous êtes dix contre un ; contre un malheureux à qui vous dé-

fendez les Canons & les Ecrivains Eccléſiaſtiques, c'eſt-à-dire, que vous forcez au combat, pieds & poings liés, n'importe, vous parlez tous par une ſeule bouche, & fût-elle la bouche du canon qui vomit la mort, vous ne me ferez pas pâlir. Par-tout où je vois des hommes, je crois voir l'humanité; je ſais aimer & reſpecter, & ne fus jamais haïr ni trembler. Sans m'aſſimiler à l'Aigle ſuperbe, j'ai comme lui fixé l'aſtre du jour, ſans que ma rétine en fût offenſée: je vous offre une prunelle à toute épreuve, & tout l'appareil de votre puiſſance ne me fait pas ſourciller. Oui, Meſſieurs, je ne vois en vous que mes ſemblables; & fuſſiez-vous des Rois, je verrois encore des freres. Ce début vous paroîtra peut-être d'un genre tout nouveau; mais avant de faire connoiſſance, il faut bien dire qui l'on eſt, & d'où l'on vient.

Avant d'aborder la diſcuſſion, je vous demande encore grâce pour une petite obſervation. L'Eſprit Saint a dit quelque part: *Laiſſez les morts enſevelir les morts... aux Saints les choſes Saintes.* O combien de fois, Meſſieurs, j'ai eu occaſion de me rappeler ces deux vérités éternelles, quand j'ai vu de nos jours tant d'Eccléſiaſtiques diſſerter ſur les matieres politiques, & tant de Laïques traiter audacieuſement les grandes queſtions Eccléſiaſtiques! Je diſois aux uns, rappelez-vous le vœu de votre conſécration: *Dominus pars hæreditatis meæ: Le Seigneur eſt la portion de mon héritage.* Ne ſoyez inſtruits des affaires civiles que pour être ſoumis aux Lois, & n'en ſoyez jamais les Docteurs. La ſcience & les moyens du ſalut, voilà les limites de votre vocation. Quand vous les franchiſſez, Dieu ne vous ſuivra plus, & vous vous précipiterez dans des erreurs qui vous rendront le jouet des Laïques; cette punition n'eſt que dans l'ordre des choſes. Mais quand je vois tant de Laïques faire les Docteurs ſur nos dogmes, ſur notre diſcipline, ſur notre hiérarchie, ſur tous les objets des ſciences Eccléſiaſtiques, & intituler leur

dire : *Inſtructions ;* pour qui ? Pour les Docteurs de la Loi, pour nos guides & nos Juges dans la foi, pour le corps enſeignant des paſteurs aſſis ſur la chaire de Moïſe. --- Ah ! que je ſerois tenté de leur dire auſſi : Etudiez votre religion & ne l'enſeignez pas ; ſaiſiſſez-en les preuves & ne les diſcutez pas ; occupez-vous de ſa morale ſainte pour la pratiquer & vous ſanctifier ; mais de grâce, laiſſez l'Egliſe prononcer. Vous êtes ce bon malade qui croit inſtruire ſon médecin, en raiſonnant ſur la fievre ; mais Hyppocrate ſourit, & c'eſt le ſourire du mépris. Fuſſiez-vous Docteur en droit, le premier pas que vous ferez dans une carriere qui n'eſt pas la vôtre, ſera un pas vers l'erreur ; vous ſerez humilié, le châtiment de votre orgueil ſera dans votre orgueil même, & l'étalage de votre prétendue ſcience ne ſera que la manifeſtation de votre ignorance. Je ne connois moi qu'une regle ſûre pour apprécier le mérite d'un ouvrage ; il ſera bon ou déteſtable, toutes les fois qu'il ſera loué ou dédaigné par ceux qui étoient faits pour en juger. En quelque petit nombre que ſoient ces vrais appréciateurs, les applaudiſſements de la multitude ne dédommageront jamais l'homme ſenſé du ſuffrage des Juges compétens. Pardonnez-moi, Meſſieurs, ce petit préambule, mais il a coulé de ſource ſous ma plume, & la lecture de votre lettre ne me le fait pas effacer.

Maintenant, MM., vous voulez abſolument que je vous diſe en quoi l'Aſſemblée Nationale a entrepris ſur la véritable puiſſance ſpirituelle, en quoi cette religion eſt-elle attaquée par quelques changemens apportés à l'extérieur de ſon édifice : voilà votre queſtion, & je réponds.

Vous devez convenir, MM., & vous convenez en effet que dans un empire catholique il exiſte deux puiſſances évidemment diſtinctes, l'une qui a pour objet le corps ſocial & les choſes de la terre, l'autre qui a pour objet les choſes du ciel & le ſalut des ames. Vous con-

venez encore que cette distinction fait leur force & leur union, & que leur contact fait leur inertie & leur scission. Pour déterminer avec précision laquelle de ces deux puissances est coupable d'usurpation, il ne s'agit donc que de mesurer leur étendue respective, de bien distinguer leurs bornes & la circonscription de leur enceinte. Le résultat de cet examen montrera infailliblement la puissance usurpatrice, qui, franchissant la ligne de démarcation, seroit prise sur le fait, dictant à l'autre des lois dans son propre empire. Examinons d'abord toute l'extension de l'autorité temporelle ; mais pour y voir plus clair, pour éviter toute confusion, considérons cette autorité seule maîtresse de tous les empires de la terre, & que la religion soit pour un moment reléguée dans les cieux. Alors montrez-moi tous les mondes de l'univers, couverts d'une multitude innombrable de peuples de toute espece, & demandez-moi ce que peut sur tout cela l'autorité temporelle ? Tout, vous dirai-je, oui, tout; mais si vous supposez qu'un seul de ces mondes, qu'un seul empire, qu'une seule république pressés par la soif de la vérité, levent les mains vers les cieux pour en obtenir une religion ; si vous supposez que cette fille du ciel, sensible à leurs vœux, descende sur la terre, qu'elle se présente avec tout le cortege sacré de ses principes, de ses dogmes, de ses lois, de ses reglemens, de sa police & de toute son autorité, Demandez-moi alors ce que peut sur cette nouvelle puissance, l'autorité temporelle ? Rien, vous répondrai-je ; non rien, encore une fois. Ce que vous pouviez avant elle, vous le pouvez encore ; mais si vous voulez exercer votre police sur la sienne tout est usurpé, tout est confondu. Ou ne la recevez pas, ou recevez-la telle qu'elle est dans son essence : ce n'est pas en implorant son joug que vous devez lui imposer le vôtre.

Je dirai donc à vos Législateurs tout-puissans : du

haut de vos tribunes, raisonnez, disputez sur l'autorité civile, sur votre pouvoir législatif, exécutif, administratif & judiciaire: choisissez entre les Monarchies mixtes ou absolues, les Oligarchies, les Aristocraties ou Démocraties; que vos sceptres brisent vos sceptres; que l'autorité passe des Rois aux Sénats, des Sénats aux Comices, des Comices aux peuples. Divisez, subdivisez votre empire; le compas & l'équerre à la main, parcourez-en l'enceinte & la superficie; tracez des cercles, formez des quarrés. Appelez telle figure Département ou Diocese, telle autre District ou Canton. Elevez, détruisez; élevez encore, détruisez encore. Dans votre frénétique insurrection contre le Sacerdoce & vos Nobles, vous avez jalousé ces ordres antiques? Et bien, abolissez cette diversité des ordres dans vos aréopages, & confondez tous les rangs du siecle. A leur insatiable avidité, à leur luxe, à leur faste dévorant, d'audacieux déprédateurs avoient sacrifié le trésor de la Nation & la sueur du peuple! Vous aviez un déficit? Dites, loin de nous toute idée d'une juste répartition dans les charges publiques; que le poids énorme de nos dettes pese exclusivement & tout entier sur les apanages du noble, sur la portion des lévites, le dépôt de la veuve, l'héritage de l'orphelin, le patrimoine de l'Eglise. Dites, la dîme du Seigneur est à nous, la vigne & le champ du Sacerdoce sont en notre pouvoir, en notre disposition; plus de propriété qui ne soit notre propriété. Dilapidons ces trésors sacrés de l'Eglise de nos aïeux; dépouillons ces autels ornés du tribut d'une antique piété; osons distribuer à notre gré la part du lévite & la part du pontife. Du portique des Temples, passons dans les cellules du cénobite, & dans l'asile sacré des vierges; que le sacrifice des épouses de l'Agneau soit suspendu, qu'il soit même.... Je m'arrête.

Hélas! Messieurs, quelle corporation, quel ordre, quel bailliage, quelle province eût osé consigner dans ses

ſes mandats, des pouvoirs auſſi illimités ! qui eût oſé ſe permettre l'idée ſeule que des mandataires aſſermentés, ſubſtituant au Pouvoir ſagement limité de réformer le pouvoir abſolu de détruire, duſſent immoler plus de victimes dans douze mois de liberté, que le deſpotiſme, ſous trois dynaſties, n'en peut offrir dans l'eſpace de douze ſiecles !

Cependant, Meſſieurs, je les ai tous ſuivi de l'œil ces Décrets effrayans & précipités, réſidu des bouillantes opérations de cet aréopage plus tumultueux que le Champ de Mars ; je les ai vu partir de ce foyer de mort, & tomber l'un après l'autre comme la bombe meurtriere ſur tous les nœuds de l'harmonie monarchique, ſur tous les monumens du corps phyſique, moral, ſocial & politique de l'Empire. Mais dans le ſilence de la méditation, tranquille au milieu de la tempête ; immobile parmi les débris de l'antiquité qui s'écroule, j'ai tourné mes regards du côté de l'arche ſainte, & dans les ſoupirs étouffés de la douleur, je me ſuis écrié : ſainte Religion de J. C., quel ſera votre ſort ! Alors j'ai encore entendu cette voix conſolante au fond de mon cœur : homme de peu de foi, adorateur timide ! pourquoi craignez-vous ? N'eſt-il pas écrit : *le ciel & la terre paſſeront, & mes paroles ne paſſeront point* ?

Alors, MM., ſi, à cette époque, vous m'euſſiez demandé : en quoi donc la puiſſance temporelle a-t-elle uſurpé la puiſſance ſpirituelle, je vous aurois répondu non, l'arche ſainte n'en eſt point froiſſée ; nous ſerons humiliés, mais cette humiliation même eſt peut-être un juſte décret de la providence éternelle. Les enfans d'Aaron ſeront moins diſtingués par la pompe des chars & par l'éclat de l'or, mais les enfans du ſiecle en ſeront moins jaloux ; le ſpectacle de notre luxe n'ôtera plus toute leur force à nos leçons d'humilité ; l'intrigue, la baſſeſſe, les lâches ſollicitations des courtiſans, ouvriront moins ſouvent les portes du ſanctuaire,

parce que nous aurons moins de ces vocations de l'avarice & de l'ambition, mais nous en aurons un plus grand nombre de l'Eſprit-Saint, & du vrai zele de la maiſon du Seigneur. Que Dieu ſe ſerve des Philiſtins pour flageller Iſrael, de la double Tribu, pour flageller la Tribu des Pontifes, ne peut-il pas appeler juſqu'aux démons pour balayer l'Egliſe de Jeſus-Chriſt ? Mais malheur à nous, ſi notre lâcheté alloit confondre la révolution des principes avec cella qui ne doit s'opérer que dans notre conduite. Si les mondains, en nons rappelant, comme malgré nous, à cette humilité, à cette pauvreté, à tous les attributs de la crêche & de la croix de notre divin maître, alloient altérer le dépôt de nos dogmes ſacrés, gardons-nous bien de nous y laiſſer prendre, l'échange eſt trop perfide. Que nos mœurs redeviennent ce qu'elles dûrent toujours être, pourvu que nos principes reſtent ce qu'ils furent toujours dans l'Egliſe, ce qu'ils ne ceſſeront d'être, ſans une véritable apoſtaſie.

Mais, hélas ! elle a paru enfin, MM., cette trop fameuſe Conſtitution du Clergé, travaillée, tiſſue par des mains profanes, dans un attelier de laïques, dériſoirement intitulé : *Comité Eccléſiaſtique*. A l'œuvre on reconnoît l'ouvrier.

Une Conſtitution au corps myſtique de l'Egliſe de Jeſus Chriſt ! Organiſer la juridiction de ſes membres, de ſes lévites, de ſes pontifes ! Cette prétention ne paroît-elle pas, au premier aſpect, un outrage au divin fondateur de cet édifice ſacré ? Quoi ! le verbe, la ſageſſe éternelle, l'intelligence ſuprême aura fait ſortir du néant des milliers de globes lancés dans mille tourbillons divers ; chacun d'eux tranquille dans ſa courſe parcourra ſa carriere d'un pas toujours égal ! L'univers phyſique ſera ſorti parfait des mains de l'Eternel, ſans que les révolutions, ſans que les ſiecles qui roulent & ſe précipitent, aient pu rompre un ſeul fil de cette harmonie premiere ! Et cette même ſageſſe,

en créant ſon propre ſanctuaire pour les ames dont une ſeule lui eſt plus précieuſe que mille mondes matériels, n'aura poſé que des baſes informes d'une Egliſe irréguliere ! Et c'eſt après dix-huit ſiecles qu'on veut ſuppléer à l'œuvre de Dieu !

Cependant on veut calmer nos frayeurs; on nous dit qu'il s'agit uniquement, pour le Clergé, d'une Conſtitution civile, d'une police extérieure qui ne porte que ſur des arrangemens temporels.

On le déclare au ſein de l'Aſſemblée; les légiſlateurs nous inſtruiſent; ils inſtruiſent les peuples; ils inſtruiſent même les Evêques. Des adminiſtrateurs inſtitués pour la répartition de l'impôt, nous inſtruiſent à leur tour, & d'un ton moitié doctoral, moitié fraternel, nous écrivent des lettres moins conſolantes par leurs proteſtations affectueuſes, qu'alarmantes par leurs diſpoſitions impératives. Qu'on nous diſe donc, s'écrient ces Meſſieurs, en quoi l'Aſſemblée nationale a-t-elle porté atteinte à la vraie puiſſance ſpirituelle ?..... Eh bien, MM., je vous dirai, moi; quel uſage ferez-vous de ma réponſe ? Me promettez-vous d'en être plus diſpoſés à tempérer la rigueur des lois, à vous interpoſer entre le glaive & la victime ? Deviendrez-vous pour cela l'organe de vos concitoyens, en uſant de toute l'autorité dont ils vous ont inveſtis pour conjurer l'orage qui menace leurs foyers ? Serez-vous les interpretes de leurs ſoupirs auprès du Sénat tout-puiſſant ? Ne verrez-vous dans ma lettre que le libre épanchement d'une ame droite & ſenſible, ou la dénoncerez-vous comme une production malveillante & incendiaire ? Non, MM., j'oſe tout préſumer de votre civiſme loyal, & je ne croirai jamais que le zele & la confiance puiſſent devenir funeſtes à celui qui ouvre ſon cœur quand vous l'interrogez,

Pour s'aſſurer, MM., ſi la puiſſance ſpirituelle eſt ſortie pure des mains malhabiles de nos légiſlateurs laïques, conſidérons à part l'eſſence, l'organiſation

divine, le régime fondamental de cette puiſſance ſupérieure à celle des hommes. Vous m'avez interdit les canons & les écrivains eccléſiaſtiques, & je vous promets de ne pas franchir la ligne dont vous avez vous-mêmes circonſcrit le champ de la diſcuſſion. Je n'apporte au combat que l'évangile; c'eſt dans cet arſenal que je choiſirai mes armes; il ſera mon code; il ſera le vôtre; il ſera notre juge.

Ouvrons donc ce dépôt de la foi & de la morale des nations. Je vois d'abord l'oracle de la vérité éternelle, qui déclare à l'univers que ſon royaume n'eſt pas de ce monde, qu'il n'eſt pas venu pour briſer le joug des lois de la terre, mais pour y être ſoumis lui-même & les accomplir. De cette premiere vérité, MM., j'oſe conclure ſur la foi des paroles de J. C., qu'il n'a certainement rien réglé, rien ordonné qui ne fût du reſſort excluſif de ſa puiſſance ſpirituelle, & qui pût être de la compétence des puiſſances du ſiecle, qu'il déclare être étrangeres à ſes domaines ſpirituels! Mais par une réciprocité de principes, l'autorité temporelle qui oſeroit d'elle-même ajouter ou retrancher, créer ou ſupprimer, régler ou modifier dans le code des préceptes, des réglemens, des inſtitutions du fondateur divin de cet empire tout ſpirituel, ſeroit à bon droit une puiſſance uſurpatrice & ſacrilege. Armés de ce double principe, conſidérons, MM., les prétentions de nos Légiſlateurs ſuprêmes.

Elevés ſur les ruines de la patrie, ils appellent encore ſur ſes débris épars; cette religion de paix qui ſoumettoit les peuples au ſceptre paternel des Clovis & des Charlemagne. « Fortement attachés, diſent-ils, » à la religion de nos peres, nous voulons reſpecter » ſes dogmes, & aſſurer la perpétuité de ſon enſei- » gnement. Convaincus que la foi catolique eſt fondée » ſur une autorité ſupérieure à celle des hommes, » nous ſavons qu'il n'eſt pas en notre pouvoir d'y » porter la main, ni d'attenter à cette autorité toute » ſpirituelle ».

Voilà, nous dit-on, un hommage solemnel rendu à la Religion ; oui, sans doute. Mais pour montrer avec éclat que cet hommage repose encore plus dans leurs cœurs que sur leurs levres ; qu'ils manifestent donc, ces Sages, qu'en appelant sur eux & sur les peuples les secours spirituels de la Religion, c'est J. C. lui-même qu'ils appellent à la tête de ses Apôtres, pour le bonheur des Nations & le salut de l'Empire. Car point de salut sans l'Eglise ; point d'Eglise sans Apôtres, point d'Apôtres sans Jesus-Christ, qui a promis d'être avec eux jusqu'à la fin des siecles. Supposons donc que sensible à leurs vœux, & plus encore aux vœux d'un peuple Chrétien, Jesus-Christ s'avance sur nos terres, suivi de cette phalange apostolique, redoutable à l'enfer même. Suivons-le, MM., moi, l'Evangile à la main, vous avec votre Constitution. Déjà j'entends ce divin Messie donner les premieres instructions à ses collaborateurs évangéliques, & prêt à les répandre dans son champ pour la culture de sa vigne : *Ce n'est pas vous*, leur dit-il, *qui m'avez choisi ; mais moi qui, en vertu de l'autorité de mon Pere, vous ai choisi librement parmi tout Israel*..... Non, dites-vous, qu'il n'en soit pas ainsi : voici nos lois, voici notre Constitution, *que nous avons faite sans vous consulter* : jurez de vous y soumettre, ou de ce moment, vous êtes déchu de la toute-puissance qui vous a été donnée dans le Ciel. Nous avons nos Electeurs, Electeurs, païens, Electeurs Juifs, Electeurs hérétiques, Electeurs athées ; à ceux-là, à ceux-là seuls est dévolu le droit exclusif de choisir vos Apôtres. Nous sommes les maîtres absolus *de ces changemens apportés à l'extérieur de votre édifice pour le rendre plus digne de vous*. Obéissez, jurez, vous & vos disciples, ou nous allons convoquer nos comices pour élire un autre Christ & des Apôtres nouveaux, qui, en vertu de nos Décrets, vont être, sans votre aveu & malgré vous, investis d'une autorité toute pareille à la vôtre.

Je ſuis bien ſûr, MM., que vous ne vous attendiez pas à ce nouveau genre d'argumentation, & que vous ſerez un peu étourdis de vous trouver tout d'un coup aux priſes avec Jeſus-Chriſt. Que lui répondrez-vous enfin ? car il faut bien lui dire quelque choſe. Et ne perdez pas de vue qu'en parlant à l'Egliſe, c'eſt toujours à lui que vous parlez, parce qu'il eſt & ſera toujours avec elle. Lui direz-vous donc, comme dans certain requiſitoire dont l'auteur ne peut eſpérer de gloire que de l'oubli même de ſon ouvrage, demanderez-vous, dis-je, « s'il eſt une obéiſſance religieuſe » ſi ſacrée, ſi paſſive, qu'elle légitime la réſiſtance » aux lois de l'Etat ? « Liſez ; & Jeſus-Chriſt va vous répondre : *Rendez à Céſar ce qui eſt à Céſar* : voilà pour les lois de l'Etat, Liſez toujours : *Rendez à Dieu ce qui appartient à Dieu* : voilà pour l'obéiſſance religieuſe. Mais ces deux devoirs ſont-ils inconciliables ? Liſes encore : *Craignez peu celui qui peut perdre le corps, mais craignez ſur-tout celui qui peut perdre & le corps & l'ame tout à la fois..... Obéiſſez à Dieu plutôt qu'aux hommes.* Direz-vous comme l'Aſſemblée ? Mais ſi votre conſentement eſt néceſſaire, que ne vous empreſſez-vous donc, vous & vos Apôtres, de concourir à l'achevement de notre ouvrage ? Eh ! MM., conſentir n'eſt-il donc autre choſe que céder à la force & à la violence ? Liſez donc encore, & voyez que l'Egliſe de Jeſus-Chriſt eſt la femme libre. Faut-il qu'avant de vous préſenter ſon ſein, elle jure de vous le laiſſer déchirer, & de devenir votre vile eſclave ? L'époque de votre liberté ſeroit-elle l'époque de ſa ſervitude ?

Que l'on diſe donc ſi c'eſt encore la véritable religion de Jeſus-Chriſt que nos Sages invoquent pour l'empire, puiſque leurs lois ne lui permettent plus de poſer les premiers fondemens de cette Religion ſainte qui fait notre bonheur ? On l'appelle, il parle, & la Conſtitution lui ferme la bouche ! Et vous ne porte-

rez nulle atteinte à la vraie autorité ſpirituelle de Jeſus-Chriſt, en uſurpant ſur lui le droit excluſif de choiſir ſes Apôtres ! En l'uſurpant ſur ſon Egliſe à laquelle il préſide encore ; à laquelle il a tranſmis toute ſon autorité avec le pouvoir de choiſir ſes Miniſtres ! Non, dites-vous, c'eſt inſulter nos Sages qui déclarent le contraire. Ils déclarent ! Mais Jeſus-Chriſt qui choiſit ſes Apôtres en vertu de ſon autorité, a donc lui-même uſurpé une portion de votre puiſſance ? Mais l'Egliſe, dans l'exercice de cette même autorité, ſeroit donc auſſi une puiſſance uſurpatrice ? Mais Jeſus-Chriſt nous auroit donc trompés en nous aſſurant que ſon royaume n'eſt pas de ce monde, puiſqu'en dictant ſes lois il exerceroit une autorité qui appartient aux puiſſances de la terre ? Vos ſages déclarent ! & le doute eſt un outrage. Mais J. C. déclare à ſon tour ; & le doute n'eſt pas ſimplement un outrage, mais un horrible blaſphême. Le doute eſt un outrage ! Ah ! c'eſt vous, MM., qui inſultez horriblement vos légiſlateurs, en les ſuppoſant infaillibles. L'idée ſeule d'une monſtrueuſe prétention eſt pour eux le plus ſanglant des outrages. Mais il me ſemble déjà entendre quelques docteurs de carrefour s'écrier avec confiance : Et le droit exercé par nos Rois, & le droit exercé par les patrons de tout genre, étoit donc encore le droit de l'Egliſe ? Oui, leur dirai-je. Le droit de nos Rois leur fut délégué par nos pontifes ; il fut ſanctionné ou par le conſentement, ou par le ſilence ou par l'uſage de l'Egliſe. Mais ici vous envahiſſez contre l'aveu, contre les réclamations, contre l'uſage de l'Egliſe. De pieux chevaliers, zélés pour la propagation de l'Evangile, jaloux du ſalut de leurs vaſſaux dont ils étoient encore plus les peres que les maîtres, conſtruiſoient des temples, conſacroient une portion de leurs domaines aux frais du culte & à l'entretien du miniſtre : & l'Egliſe, toujours ſenſible à leur zele

pour prix de leur piété, leur confioit le soin de lui désigner les pasteurs qu'ils désiroient voir placer sur leurs autels. Je sais qu'il y avoit des abus & dans la faveur des Cours, & dans la foiblesse des patrons. Oui, sans doute, & l'Eglise en gémissoit. Mais à des abus substituer des abus plus grands encore, ce n'est pas réformer; c'est mettre le désordre à la place du désordre, à Caribde c'est préférer Scylla; c'est détruire pour détruire; en un mot, c'est le contraire absolu de gouverner.

Mais j'entends encore certains théologues nous citer, d'après MM. Camus & Threillard, l'élection de Saint Matthias. Eh bien, MM., voulez-vous qu'elle fasse la regle de votre Constitution, ou voulez-vous simplement qu'elle soit un titre pour les droits du peuple? Quelque parti que vous preniez, j'ai toujours l'arme à la main, & si j'ouvre mon livre, vous êtes confondus. Prétendez-vous que vos élections soient conformes à celles-là? J'ouvre les actes des Apôtres, & je vois dans l'assemblée, les apôtres, les disciples, les fidelles, & les saintes femmes, & pas un seul païen. J'ouvre ensuite votre Constitution, & je ne vois dans vos élections ni Clergé du premier ordre, ni Clergé du second ordre, pas une seule femme, & tant d'hérétiques qu'on en voudra. Quelle énorme dissemblance! Ce n'est donc pas-là votre modele. Mais veut-on établir par cet exemple le droit du peuple? Prenez encore & lisez: Voyez comme dans cette élection l'Assemblée n'avoit point été convoquée, voyez que c'est environ cent vingt-cinq personnes, en comptant les apôtres, les disciples & les saintes femmes, qui se trouvent réunis pour la priere; ce qui réduit le nombre des laïques à une très-grande minorité, puisque vous rejetez les femmes & que je suis en droit de compter onze apôtres & soixante-douze disciples. Voyez encore comme St. Pierre y conserve sa qualité de chef; c'est lui qui propose le choix; c'est lui qui

prescrit

preſcrit les conditions d'éligibilité ; loin de s'engager à accepter tous ceux qu'on pourroit lui préſenter, il exige que l'élu ſoit un de ceux qui ont ſuivi J. C. pendant le cours de ſa miſſion. Le choix du peuple reſte donc ici ſubordonné à celui de St. Pierre & des Apôtres. Certes s'il eſt quelque choſe de démontré, c'eſt que cette élection même eſt toute contraire aux prétendus droits du peuple ; qui n'y domine ni par le nombre, ni par l'autorité. C'eſt donc plutôt une aſſemblée compoſée des Apôtres & des Diſciples ; c'eſt donc plutôt le preſbytere uni à l'Epiſcopat. Vous le voyez donc, MM., ſoit que l'Egliſe ait élu, ſoit qu'elle ait fait élire, c'eſt toujours l'Egliſe qui exerce ſon autorité ; & pour prouver qu'elle eſt déchue de ſes droits, il faudroit prouver que l'Egliſe, qui a choiſi ſes Miniſtres comme J. C. avoit choiſi ſes Apôtres, n'a pas le droit d'élire, par cela ſeul qu'elle a le droit de faire élire. Si ce droit eſt une portion de la puiſſance civile, Jeſus-Chriſt l'aura donc uſurpée ; & pardon, grand Dieu, de ce blaſphême hypothétique, il aura donc menti à l'univers en déclarant que ſon royaume n'eſt pas de ce monde. Mais ſi l'on ne peut imputer cet attentat à J. C., ni à ſon Egliſe à qui l'imputera-t-on, ſi ce n'eſt à la puiſſance civile ? La faulx profane aura donc moiſſonné dans le champ du pere de famille ; & cette faulx, je la trouve dans les mains de l'Aſſemblée Nationale : la voilà donc priſe ſur le fait.

Je conclus, MM., que, ſur ce point, l'Aſſemblée Nationale a entrepris ſur la véritable puiſſance ſpirituelle, c'eſt-à-dire, ſur la véritable autorité du ſanctuaire, ſur les dogmes ſacrés qui y repoſent, ſous la garde des lois, pour le ſalut des peuples & la félicité des Empires. Je vous l'ai démontré, avec l'Evangile ſeul, avec des argumens expoſés avec candeur, & dont la vérité & la bonne foi ſont le principe. Eh ! MM., que doit-on déjà penſer de cette Conſtitution

qui ne peut pas faire un pas ſans heurter l'Evangile ? que ne liſoit-on l'Evangile avant de faire cette Conſtitution ? ou plutôt, pourquoi la faiſoit-on ?

L'Aſſemblée Nationale a ſupprimé des Evêchés, elle a fait une nouvelle diviſion pour les nouveaux dioceſes, & ſur cela, vous me demandez, MM., qu'a de commun avec les intérêts du Ciel, une diviſion particuliere de pays ? Rien, ſi vous ne diviſez que le pays ; tout, ſi vous vous arrogez le droit de diviſer la juridiction ſpirituelle des Miniſtres, auxquels vous ne pouvez prendre ce qu'ils tiennent des mains de Jeſus-Chriſt par ſon Egliſe. Qu'avoient de commun avec les intérêts du Ciel, les maçons, les architectes, les charpentiers qui bâtirent les villes d'Epheſe, de Jéruſalem, d'Antioche & d'Alexandrie ? Rien ſans doute. Non, rien. Mais oſeriez-vous pour cela me demander, MM., ce qu'auroit de commun avec les intérêts du Ciel, la prétention ſacrilege de ces ouvriers mercénaires, s'ils avoient oſé envahir le droit de l'Egliſe, en diſant aux Apôtres : Je veux qu'en vertu de mon droit *de Truelle*, Saint-Jacques ſoit Evêque de Jéruſalem, Thimothée, Evêque d'Epheſe, Saint-Marc, Evêque d'Alexandrie, & Saint-Pierre, Evêque d'Antioche ? Mais vous-êtes fou, me direz-vous. Non, MM., & je prétends, moi, que ces maçons auroient été mieux fondés que votre Aſſemblée, parce qu'au moins ils avoient bâti des villes où il n'y en avoit pas ; mais ici, je vois toutes les villes reſter à leur même place, & je ne vois pas que l'Aſſemblée ait tranſporté Paris ſur les bords du Rhône, & Lyon ſur les bords de la Seine ; je ne vois pas non plus une ſeule ville de ſa façon. Rien n'empêche donc que les Evêques reſtent comme ils ſont ; car ſi vos diviſions n'ont rien de commun avec les intérêts du Ciel, les intérêts du Ciel n'ont rien de commun non plus avec vos diviſions ; mais vous ne voulez payer que 83 Evêques ? Et qui vous a jamais dit d'en payer 84 ? Qu'a de commun

votre or avec les intérêts du Ciel ? Qu'importe que vous diviſiez ou que vous tiriez au ſort la robe du Seigneur, ſi les Apôtres n'en ſont pas moins Miniſtres d'un Dieu crucifié ? Vous nous avez dépouillés de nos propriétés ? Eh bien, vous n'avez pas aſſez pris, prenez encore juſqu'à notre manteau ; gardez tout & ne nous en rendez pas une obole. Ces atrocités, ces brigandages peuvent bien être de la compétence d'un tribunal criminel, mais nullement de la compétence de l'Egliſe, qui a bien le droit de prononcer anathême contre les frippons, mais qui n'a pas celui de les faire pendre. En un mot, faites tout ce qui vous conviendra dans votre empire temporel, mais ne touchez nullement au royaume ſpirituel de Jeſus-Chriſt. Si vous ſupprimez un ſeul Evêque, c'eſt un attentat ſur le ſpirituel ; car vous conviendrez que la miſſion d'un Evêque eſt toute ſpirituelle ; ſi vous la ſupprimez, vous ſupprimez donc quelque choſe de ſpirituel, vous portez donc atteinte à la véritable autorité ſpirituelle, à la véritable autorité du ſanctuaire, à moins que vous ne me faſſiez accroire, qu'anéantir ſignifie moins que porter atteinte. Mais encore pourquoi l'anéantiriez-vous ? Parce que tel Evêque n'auroit pas juré ? Mais montrez-moi donc dans tout le code de l'Egliſe, que ce ſerment ſoit de l'eſſence du ſacerdoce, & que le refus eſt un empêchement tellement dirimant qu'il rende nulle toute l'inſtution de l'Evêque & du miniſtre *ipſo facto*. Je conçois bien que vous pouvez punir ce refus par la privation du droit de citoyen actif, mais je ne concevrai jamais que vous puiſſiez lui arracher les clefs de l'Egliſe, & rendre nulle dans ſes mains une inſtitution divine. Il faudroit donc dire auſſi que toute abſolution ſeroit nulle, & même le Baptéme, dans celui qui n'auroit pas voulu prêter ce ſerment. Il faudroit dire enfin : hors le ſerment point de ſalut. Ah ! MM., *que les morts enſeveliſſent les morts ; mais aux Saints les choſes ſaintes.*

Qu'importe à l'Eglise de Jesus-Christ votre division & subdivision territoriale ? Qu'importe à l'Eglise de J. C. que vous effaciez de vos dictionnaires le mot d'Archevêque ? Qui vous a jamais contesté vos droits sur la géographie & sur la grammaire ? Prenez les mots & laissez-nous les choses ; exercez vos pouvoirs sur la carte, sur le sol, sur les propriétés, sur les corps même ; mais de grâce, laissez-nous les ames ; laissez à l'Eglise le soin & le droit exclusif de les gouverner, d'en distribuer le nombre à ses Ministres, de fixer les limites de leur juridiction spirituelle dans le royaume de Jesus-Christ. Il ne vous appartient pas de juger si la religion seroit moins florissante, parce que tant de mille ames qui étoient administrées par tel Pasteur, seront incorporées au troupeau de tel autre. Vous pouvez manifester vos vœux, mais n'y substituez pas vos décrets, & laissez à l'Eglise le pouvoir imprescriptible de pouvoir à tout dans sa sagesse. La force, le zele, les talens, les lumieres du Ministre ne se mesurent pas avec le compas comme votre territoire. Tel Prêtre peut servir utilement l'Eglise à la tête d'un troupeau peu nombreux, qui succomberoit sous un fardeau plus pesant & au-dessus de ses forces morales & physiques. Si vous voulez encore sur ce point compulser l'évangile, vous en trouverez la raison, le principe & la sagesse, dans les paroles de Jesus-Christ, lorsqu'il dit : qu'il y a plusieurs places dans la maison de son pere, ou lorsqu'il raconte à ses Apôtres la parabole des talens.

Vous me questionnez encore, MM. : « La mission » Apostolique, dites-vous, donnée par J. C. & per- » pétuée par l'Eglise, n'étoit-elle que pour un espace » déterminé, dont les bornes physiques ne pou- » voient être changées, ou n'étoit-elle pas pour » toute la terre ? « D'abord, MM., c'est tout comme vous voudrez. Toujours mon livre à la main, je me bats de la droite, je me bats de la gauche, selon ce

qui vous conviendra le mieux. Choisissez de la tête ou de la queue de votre dilemme, & j'argumenterai avec un égal avantage contre votre Constitution. Voulez-vous que cette mission reçue de J. C. ne soit dans les Apôtres que pour un espace déterminé & dont les bornes physiques ne peuvent être changées ? Ouvrez & lisez. Voilà les Apôtres qui déferent à Saint-Jacques le Siege de Jérusalem, à Saint-Pierre celui d'Antioche, & à Saint-Marc celui d'Alexandrie. Direz-vous à Saint-Marc : Je veux que par notre Constitution, une partie de votre juridiction soit transportée à celle de Pierre, telle autre à celle de Jacques, & que vous soyez restreints à ce qui vous en reste ? Le premier vous répondra : Voilà l'espace déterminé de la mission spirituelle, que j'ai reçue de Jesus-Christ ; vous ne devez ni ne pouvez en rapprocher à votre gré les bornes physiques. Les autres vous diront de même à leur tour : Voici l'espace déterminé de notre mission spirituelle, vous ne devez ni ne pouvez en reculer les bornes physiques. Vous conviendrez, MM., que dans cette premiere hypothese, la violence seroit un attentat sur la puissance spirituelle ; mais voulez-vous que cette mission donnée par Jesus-Christ à ses Apôtres, soit pour toute la terre ? Volontiers encore, mais je vous avertis que vous n'y gagnerez pas un pouce de terrain. Direz-vous à Saint-Jacques : Je vous défends, de par notre Constitution, d'être Evêque de Jérusalem, & j'ordonne à Pierre & à Marc, comme Evêques universels, de se partager votre juridiction spirituelle ? Quoi ! vous dira le premier, Jesus-Christ m'ordonne d'exercer la mission qu'il m'a donnée sur toute la terre, & vous ne me laissez pas même un royaume, pas même une province, pas même une ville ! Quoi ! vous diront les autres, Jesus-Christ nous ordonne d'exercer notre mission spirituelle par toute la terre, & vous osez nous déterminer un espace ! Vous, corriger l'œuvre de Dieu ! Vous, mettre des bornes où Jesus-Christ

ne les a pas miſes ! Et ce n'eſt pas un outrage à ſa ſageſſe, & ce n'eſt pas un ſacrilege ! Vous voyez, Meſſieurs, qu'il ne tiendroit qu'à moi de vous laiſſer là fortement ſerrés entre les deux membres de votre dilemme, ſans qu'aucun de vous pût avancer ni reculer, malgré votre vigueur ſyllogiſtique & votre méthode ſyntétique ; mais entre preſſer ſes adverſaires & les étouffer, il eſt une différence en logique; & pour vous laiſſer reſpirer, je veux bien vous donner les premieres notions ſur la miſſion des Apôtres & ſur celles de leurs ſucceſſeurs.

Certes, quand Jeſus-Chriſt dit à ſes Apôtres : Allez enſeigner les nations & prêcher par toute la terre, il leur donna une miſſion univerſelle & non circonſcrite ; mais remarquez bien, Meſſieurs, que Jeſus-Chriſt parle à tous, & qu'il leur commande la propagation de ſon Evangile dans toutes les parties du globe. Mais cette propagation étoit impoſſible, & l'ordre du Maître abſurde, ſi chaque Apôtre eût pris individuellement pour lui la miſſion qui étoit donnée collectivement à tous ; chacun d'eux n'eût pu parcourir toute la ſuperficie des deux hémiſpheres. Il a donc fallu qu'ils ſe partageaſſent entr'eux leurs départemens reſpectifs, qu'ils établiſſent des ſieges pour les Evêques avec une juridiction déterminée, & avec le pouvoir d'inſtituer & de répandre des Miniſtres dans chaque ſubdiviſion également déterminée. Cet ordre de choſes étoit tellement néceſſaire, que ſans lui tout étoit confondu ; que ſans lui la Religion de Jeſus Chriſt n'eût jamais été la Religion de l'Univers. Comme St. Jacques crut remplir les ordres de ſon Maître, en ſe fixant à Jéruſalem, tous auroient pu le croire comme lui, & l'Evangile fût reſté concentré dans ce ſeul point de la ſphere ; & vous, Meſſieurs, vous ne connoîtriez pas encore cette Religion qui, dites-vous, fait tout votre bonheur aujourd'hui ; vous ſeriez encore privés du bonheur de faire ſi régulierement vos Pâques, du bon-

heur d'aller à confeſſe, & du bonheur ſur-tout de faire valeter tant de malheureux Eccléſiaſtiques dans vos bureaux, pour leur rompre le pain qu'ils achetent par des humiliations & des ſermens.

Mais ce qui exiſtoit dans ces premiers temps exiſte encore aujourd'hui dans l'Egliſe. La miſſion univerſelle du corps des Apôtres eſt encore la miſſion univerſelle de l'Egliſe, qui n'a d'autres bornes que les bornes de l'Univers. Il n'eſt pas moins évident que cette Egliſe a le droit, comme les Apôtres, de diſtribuer les juridictions ſpirituelles de ſes Miniſtres, de fixer l'étendue & les limites de leurs ſieges; qu'elle peut, & qu'elle peut ſeule, ſelon les vues de ſa ſageſſe, étendre ou reſſerrer, créer ou ſupprimer, ou les Paroiſſes ou les Dioceſes. Il eſt donc démontré que la Puiſſance civile qui, ſans le concours, & contre le vœu de l'Egliſe, prétendroit exercer la violence ſur l'harmonie de ſon gouvernement ſpirituel, ſur l'organiſation des pouvoirs de Jeſus-Chriſt dans ſon Empire, qui n'eſt pas de ce monde; il eſt démontré, dis-je, qu'elle porteroit atteinte à la véritable Puiſſance ſpirituelle, que l'Arche ſainte ſeroit mutilée, ce qui ſeroit le plus horrible attentat de l'autorité politique. Voilà, Meſſieurs, les vrais principes, tant ſur la miſſion univerſelle de l'Egliſe & des Apôtres, que ſur la miſſion limitée de ſes Miniſtres.

Je remarque encore dans votre Conſtitution, MM., que telles conditions ſont requiſes, que telles qualités ſont néceſſaires pour la Cure & pour l'Epiſcopat; & je dis que, ſur ce point, la puiſſance civile porte encore atteinte à la puiſſance ſpirituelle. L'Aſſemblée a beau fébronifer & crier de toutes ſes forces qu'elle a voulu nous rendre la diſcipline primitive de l'Egliſe, j'ouvre mon livre & j'y vois tout le contraire. Voyez, MM., ſi c'eſt en vertu de la puiſſance de Céſar ou d'un Sénatus-Conſulte, ou par ſon autorité ſpirituelle, que St. Pierre preſcrit à l'aſſemblée des fidelles les qualités qu'il

exige dans la perſonne de l'élu. Eſt-il queſtion d'élire les ſepts Diacres ? les Apôtres ſeuls dictent encore les conditions du choix. Voyez comme St. Paul parle à Timothée, avec quelle ſollicitude il lui marque tous les caracteres de l'idonéité de l'Evêque ; qu'il ſoit irréprehenſible dans ſes mœurs, qu'il ſoit ſobre, prudent, chaſte, hoſpitalier, ſavant, modeſte, inſtruit, qu'il ne ſoit point bigame, qu'il ne ſoit point néophite...., Je lis encore..... Non, je n'y vois pas un mot de la Conſtitution, ni du ſerment. Dites-moi donc, encore une fois, Meſſieurs, ſi c'eſt St. Paul qui porte atteinte à l'autorité temporelle de l'Aſſemblée, ou ſi c'eſt l'Aſſemblée qui porte atteinte à l'autorité ſpirituelle de St. Paul ; car enfin il n'y a que ces deux Puiſſances-là dans le monde, & il faut bien que l'une des deux ſoit coupable d'uſurpation.

Enfin MM., je vois encore une très-grande plaie faite à l'Egliſe, dans la ſpoliation abſolue de toute l'autorité de ſon Chef viſible ſur la terre. Il eſt vrai que l'Aſſemblée déclare toujours qu'elle reconnoît le Pape pour le chef viſible de l'Egliſe, mais j'aimerois mieux moi, trouver mon argent dans ma poche, que dans la déclaration négative de celui qui me l'a pris. En effet, Meſſieurs, ouvrons encore l'Evangile, & nous y trouverons des paroles de J. C. qui avoient été entendues juſqu'à préſent, & que les décrets rendent déſormais inintelligibles. Qu'ils expliquent donc, ou plutôt daignez m'expliquer vous-mêmes, Meſſieurs, ce que voudront dire à préſent ces paroles adreſſées à Saint Pierre ; *Paiſſez mes brebis, paiſſez mes agneaux.* Si vous me dites qu'il a bien reçu par là une autorité ſur les agneaux, je vous dirai qu'il en a reçu une toute pareille ſur les brebis ; car il n'y a pas plus de différence qu'il n'y en a entre *paître* & *paître*. Si les agneaux ont beſoin de paître, les brebis ne s'en paſſeront pas ; autrement vous les ferez mourir de faim ; plus de lait alors pour les agneaux, adieu tout le troupeau. Les paroles

roles de J. C., au lieu d'être un précepte conservateur, ne seroient donc plus qu'une sentence de mort. J. C., qui est la vérité par essence, seroit donc en contradiction avec lui-même, puisque vous voyez qu'il dit ailleurs qu'un bon Pasteur doit donner sa vie pour sauver celle du troupeau. Si vous me dites que ces paroles ne s'entendent que de l'autorité donnée sur les fidelles, je vous demanderai s'il s'agit-là de tous les fidelles de l'Eglise, ou simplement des fidelles d'un arrondissement; je vous demanderai encore de quel arrondissement, & votre réponse n'en seroit pas plus facile. Si vous me dites qu'il ne s'agit-là que de la foi, le Pape aura donc le droit de déclarer votre Constitution schismatique & hérétique. Si vous dites, enfin, que le Souverain Pontife n'a pas reçu pour cela aucune autorité de juridiction, ni sur vos Evêques, ni sur les fidelles, effacez donc de l'Evangile ces trois mots inutiles: *Paissez mes brebis;* effacez donc tout, ou plutôt brûlez l'Evangile; car avec un mot de moins, je n'en veux plus.

Et le Pape est encore chef de l'Eglise! quelle dérision! Ah! Messieurs, expliquez moi donc ce que vous entendez par un chef sans autorité quelconque? Montrez-moi un Chef d'armée qui n'ait pas le pouvoir de faire mouvoir une seule lance; un Chef de famille qui ne puisse exiger le salut du dernier de ses serviteurs; un Chef de compagnie de commerce qui n'ait pas le droit d'expédier une quittance, & de signer *un tel & compagnie.* Et c'est-là cette discipline primitive de l'Eglise, où l'on voyoit Pierre présider & dicter des lois dans la premiere assemblée des Apôtres!... Mais, Messieurs, puisque cette discipline vous est si chere, pourquoi ne pas nous la donner toute entiere? Rendez-nous donc aussi les Diaconesses du premier siecle; donnez-nous donc la Communion sous les deux especes; excommuniez donc les charcutiers qui vendent du boudin, puisque le plus ancien des Canons ordonne de s'abstenir de sang?.... Mais je rougis moi-même

d'insister, jusqu'à la satiété, sur des objets dont on saisit l'évidence au premier apperçu : il faut bien montrer la foiblesse de ceux qui devroient nous opposer les armes les plus fortes, si leur cause pouvoir paroître tolérable.

Quelle confiance aurons-nous donc à présent à ces déclarations dérisoires de l'Assemblée Nationale? Quel est donc ce phantôme qu'elle nous montre comme Chef de l'Eglise? Me seroit-il permis à moi de montrer le vrai mot de l'énigme? Souleverai-je du bout du doigt un coin de ce triple voile dont on couvre les yeux du Peuple? Qu'on nous dise donc, qui du Pape ou de l'Assemblée sera le véritable Chef de l'Eglise, quand l'un n'aura pas le pouvoir de prononcer un seul mot sur la discipline de l'Eglise Gallicane, & que l'autre pourra la subvertir toute entiere; instituer, destituer les Evêques; anéantir & créer des Métropoles; régler l'autorité de l'Episcopat & du Métropolitain; soumettre l'une & l'autre à celle d'un Conseil de simples Prêtres; donner à tel Evêque une autorité qu'il n'a pas reçue de l'Eglise, & l'investir à son gré du pouvoir de donner l'institution canonique à tous les Evêques du Royaume; prononcer sur l'idonéité de l'Evêque & du Prêtre; interdire aux uns & aux autres la prédication même de l'Evangile, &c. &c.? Ah! je le demande à mon tour, non pas à l'esprit de parti, mais à la saine & impartiale raison, de quel côté verra-t-on le véritable Chef de l'Eglise? De quel côté sera l'Eglise libre de Jesus-Christ, ou l'Eglise asservie de Henri VIII? Notre Religion sera-t-elle encore la Religion de nos peres, ou ne sera-t-elle plus qu'un vil composé de richérisme, de presbytéranisme & de luthéranisme?

A présent, MM., voici en deux mots ma réponse. Vous me demandez: En quoi cette Religion sainte, qui fait votre bonheur, est-elle attaquée par ces changemens apportés à l'extérieur de son édifice? en tout; oui, MM., en tout; c'est mon dernier mot. Tout

édifice a des baſes ; ces baſes ôtées, l'édifice croule. Notre ſainte Religion repoſe ſur l'autorité de l'Egliſe ſupérieure à celle des hommes. Cette autorité s'étend ſur la foi & ſur la diſcipline. Elle tient tout de la même main ; & ſi vous lui en prenez la moitié, vous prenez tout ; plus de baſes, plus d'édifice. En vain l'Aſſemblée veut nous endormir par des mots, le preſtige eſt trop palpable : prenez les mots & laiſſez-nous les choſes. Jeſus-Chriſt, nous dit Saint Paul, a établi les Evêques pour gouverner ſon Egliſe ; ſi vous uſurpez ce Gouvernement, il faut donc que Saint Paul & Jeſus-Chriſt nous aient trompés. Voilà donc une vérité de moins dans l'Evangile, & avec cette vérité de moins, l'Evangile n'eſt plus bon qu'à brûler. Eh ! MM., pour peu que l'Aſſemblée ſoit conſéquente dans ſes principes, je ne déſeſpere pas de voir brûler l'Evangile. Car vous ſavez que déjà, pour le prêcher, il faut avoir juré ; mais comme les paroles volent & que les écrits reſtent, il eſt bien plus important d'exiger le ſerment de ceux qui écrivent, que de ceux qui parlent. Or, J. C. ni ſes Apôtres n'ont prêté le ſerment civique; par conſéquent leur Evangile, leurs écrits, que dis-je, toutes le bibliotheques de France doivent avoir le ſort de celle d'Alexandrie.

En vain, MM., vous vous croirez à couvert en vous mettant à l'abri de ces mots : *extérieur de ſon édifice*. Pour légitimer ces changemens dans l'Egliſe, point d'expreſſions vagues, plus de préciſion, je vous prie. Juſqu'où prétendez-vous étendre l'autorité temporelle ſur ce qui eſt extérieur ? Fêtes, vigiles, jeûnes, rits, prieres, la forme, la matiere, le ſujet dans nos ſacremens, excepté la grâce, tout eſt extérieur dans l'Egliſe. Prétendez-vous pour cela que l'aſſemblée aura le droit de nous dicter une formule d'abſolution, de déterminer le cas où il faut lier & où il faut délier ? Elle le peut ſi elle a le droit de déterminer le cas où il faut deſtituer ou inſtituer un Evêque. La ſeule dif-

férence que j'y vois, c'eſt qu'ici il ne s'agit que du miniſtere du ſimple Prêtre, & là il s'agit de toute la plénitude du ſacerdoce. Vous voyez donc, Meſſieurs, que toutes les barrieres ſeroient briſées, & que partout la faulx du ſiecle moiſſonneroit dans le champ du Seigneur.

Douteriez-vous encore, Meſſieurs, que la puiſſance civile ait porté atteinte à la vraie puiſſance ſpirituelle ? Et bien, ajoutons l'évidence à l'évidence. Suppoſons que l'Egliſe dans un Concile s'avisât de décréter que tels & tels Magiſtrats civils ſont & demeurent ſupprimés, que tel Département n'aura que telle juridiction adminiſtrative, que l'armée n'aura que tant de Généraux, tant d'Officiers ſubalternes, que les uns & les autres ſeront choiſis, non pas ſeulement par des ſoldats français, mais par les Députés même des Légions ennemies..... Diriez-vous encore, Meſſieurs, que la puiſſance ſpirituelle ne porteroit nulle atteinte à la puiſſance temporelle, & qu'elle n'auroit pas conſpiré ſa ruine ? Elle n'auroit fait cependant que ce que ſa rivale entreprend ſur elle. Et pourquoi donc cette aveugle partialité ? pourquoi déclarer qu'on ne me touche pas, tandis que je ſens les coups, & qu'on m'aſſomme ?

A Dieu ne plaiſe cependant, Meſſieurs, que je prétende affirmer que l'Egliſe ne ſoit pas diſpoſée à recevoir les vœux d'une Nation qui lui eſt chere, & qu'elle ne pût ſe prêter en grande partie aux vues de l'Aſſemblée, ſi elle étoit maîtreſſe de ſes délibérations. Que n'a-t-elle été conſultée ! Les Sages de l'Egliſe auroient dit aux Sages du ſiecle : voici les traces éternellement ineffaçables du doigt de Jeſus-Chriſt entre vos pouvoirs & les nôtres ; le cercle que vous avez décrit coupe celui de l'Egliſe en ce point : reculez de quelques coudées, & il n'y aura plus de ſection dans nos lignes ; vous vous êtes avancé juſques dans le ſanctuaire, ſans vous appercevoir que vous y poſiez le pied, parce que vous ne nous avez pas appelés pour guider vos

pas, & qu'il n'eſt pas donné à l'homme de chair de connoître les choſes de Dieu ; mais nous qui n'avons ceſſé de ſerrer fortement dans nos mains cette chaîne éternellement fixée à la chaire de Pierre, nous avons ſenti toute le ſecouſſe & les vibrations du choc, quand vous vous êtes précipités contre elle. Nous pouvons & nous voulons conſentir à telle regle, parce qu'elle eſt conforme à vos vœux & qu'elle n'eſt pas oppoſée à nos principes ; mais nous ne pouvons conſentir à telle autre, parce qu'elle ébranle l'édifice immuable de J. C. Alors, Meſſieurs, de cet accord, de ce concert majeſtueux auroient ſorti des lois ſages, qui euſſent été accueillies avec un reſpect religieux. Le trouble, le ſcandale, les perſécutions, les fureurs ſeroient encore dans les enfers, & la paix & l'harmonie ſeroient dans l'Etat & dans l'Egliſe. Les Evêques l'ont ſollicité ce tempérament de paix, & leurs vœux ont été impitoyablement repouſſés !

J'oſe me flatter, Meſſieurs, d'avoir rempli ſcrupuleuſement la tâche que vous m'avez impoſée, ſans outrepaſſer le cercle étroit que vous m'avez circonſcrit. Il ne m'eſt pas échappé, je penſe, dans ma réponſe, une ſeule citation de canons, ou d'Ecrivains eccléſiaſtiques ; mais ſans eſprit de parti, je me ſuis attaché à ne vous oppoſer que des faits expoſés avec candeur, & des argumens dont la vérité & la bonne foi ſont le principe.

Il me reſteroit encore une foule d'obſervations à vous faire ſur la Conſtitution du Clergé, mais je me les interdis, dans la crainte de forcer la chaîne dont vous m'avez garotté. En attendant que vous me faſſiez un nouvel appel, & que vous me forciez de rentrer en lice, j'oſerai à mon tour vous ouvrir un champ immenſe pour la diſcuſſion. Je vous abandonne canons de conciles, Ecrivains eccléſiaſtiques, Ecrivains profanes, en un mot, toutes les bibliotheques du monde, & je vous donne cent ans pour me prouver que la

discipline de l'Eglise ait jamais établi la multitude ; juge du nombre des Pasteurs nécessaire au salut des peuples ; cent ans pour me prouver qu'elle ait jamais fait élire ses Ministres par les Députés des Provinces, Députés laïques, Députés hérétiques, Députés païens ; cent ans pour me prouver que l'autorité du presbytere ait jamais été supérieure à celle des Evêques ; que l'autorité du presbytere, du Métropolitain ait jamais été supérieure à celle du Synode métropolitain, composé des Evêques de la province. Prouvez-moi, Messieurs, vous & vos jureurs, Gervais (1) & compagnie, que toutes ces dispositions de votre Constitution aient jamais été celles de la discipline moderne, moyenne & primitive de l'Eglise.

Nous direz-vous encore, Messieurs, comme ce réquisitoire que j'ai déjà cité, qu'il seroit absurde d'imaginer, au milieu d'une Constitution civile, une Constitution religieuse & spirituelle qui ne se combineroit point avec elle, & qui pourroit se diriger en contradiction avec ses principes ? Je vous répondrois qu'il seroit encore plus absurde d'imaginer que des Législateurs qui se disent Catholiques, faisant des lois pour un Empire qui veut être Catholique, prétendent établir, au milieu d'une Constitution religieuse & spirituelle, une Constitution civile qui ne se combineroit point avec elle, & qui pourroit se diriger en opposition avec ses principes. L'Évangile cédera-t-il à la Constitution, ou la Constitution cédera-t-elle à l'Évangile ? Dites-nous donc pour qui vous avez rédigé vos lois ? Etoit-ce pour Constantinople ou pour Pekin ? Non, sans doute ; mais pour un Empire très-chrétien, pour des peuples qui vous ont fait prêter serment de respecter la catholicité, qui tous ont mis en tête de leurs mandats la conservation de leurs principes religieux. Si la loi n'est que l'expression de la vo-

(1) Un Curé de Caen.

lonté générale, certes celle-là eſt la premiere & la plus ſainte de toutes les lois : toutes celles qui ne ſe combineront point avec elle, & ſe dirigeroient en oppoſition avec ſes principes, ne ſeroient donc pas des lois, mais l'oppreſſion, ou l'ineptie du Légiſlateur. Ce ſera la prétention ridicule de cet artiſan méchant ou mal-habile à qui j'aurai confié mon corps, pour prendre ſes dimenſions & ſa meſure, & qui voudra me couper un bras, parce que par malice, ou par oubli, il n'aura couſu qu'une manche à ma robe.

Après cela, MM., vous nous demandez des ſermens! Jurez, nous dites-vous, vos dogmes ſont reſpectés. Eh! mais, MM., je ne dors pas moi, je marche, je me touche, & je ſens que je ſuis bien éveillé. Expliquez-moi donc par quel preſtige ce qui étoit de foi hier ne l'eſt plus aujourd'hui? Hier il étoit de foi que l'Egliſe ſeule a reçu de Jeſus-Chriſt le pouvoir de prononcer ſur le dogme & la diſcipline, & aujourd'hui les puiſſances de la terre prononcent contre le vœu & ſans le concours de l'Egliſe. Hier il étoit de foi que Pierre avoit reçu de Jeſus-Chriſt une prééminence de juridiction quelconque ſur toute l'Egliſe, & aujourd'hui il n'en a pas plus que je n'en ai moi ſur les états du grand Mogol. Hier il étoit de foi que l'Egliſe ſeule peut inſtituer & deſtituer ſes miniſtres, & aujourd'hui un décret de fureur les deſtitue par centaine, pour en fabriquer de tout neufs à la boutique frauduleuſe de l'Evêque d'Autun, qui n'a point reçu ſa jurande de l'Egliſe. Hier..... aujourd'hui..... que ſais-je?

Des ſermens! & comment voulez-vous donc, MM., que je jure ſur votre Conſtitution, de la maintenir de tout mon pouvoir, de toutes mes forces? Et qu'a-t-elle beſoin de mon ſecours, ſi elle eſt bonne; & que lui ſervira mon ſoutien ſi elle eſt mauvaiſe? Si elle eſt la volonté générale, vous voulez donc que la Nation jure de vouloir ce qu'elle veut; & ſi elle n'eſt pas la volonté générale, vous voulez que la Nation jure

qu'elle veut ce qu'elle ne veut pas ? Mais quand j'aurai juré de soutenir de toutes mes forces cette Constitution, faudra-t-il que pour venger ses outrages, j'aille, le fouet à la main, vous frapper vous-mêmes, MM., quand vous vous amuserez à faire des réquisitoires & des actes judiciaires contre votre Evêque qui vous dit de prier Dieu; car j'en fais assez sur cette Constitution, pour distinguer la compétence du pouvoir judiciaire, de celle du pouvoir administratif ? Faudra-t-il que j'aille donner un soufflet à M. Camus, quand au mépris du vœu général de la Nation & de la premiere loi constitutionnelle, il dit dans la tribune que l'Assemblée est maîtresse d'admettre ou de rejeter la religion de l'Etat ? Faudra-t-il que j'en applique un autre sur la joue de M. Mirabeau, quand il dit que chacun doit se faire une conscience ? Paradoxe le plus inconstitutionnel, & la ruine de toutes les Constitutions du monde, puisqu'il est impossible de supposer une société durable entre dix personnes qui auroient dix consciences différentes. Non, MM., non; j'aime trop la paix, j'aime trop les hommes, & j'aimerois mieux mourir que de faire un serment qui m'inviteroit à faire la plus légere égratignure à mon frere, à mon ennemi même.

Le serment ! sur votre Constitution ! Mais elle déclare qu'elle ne reconnoît pas les vœux solennels de religion, & je suis forcé de les reconnoître, parce que je suis forcé de penser comme l'Eglise qui les reconnoît. Effacez donc avant tout les anathêmes de l'Eglise.

Jurez, jurez, me dit-on, l'Assemblée déclare que votre foi est la même. Eh bien, MM., voyons jusqu'où va votre loyauté; je crois en Dieu, & je jure; --- Point de préambule, me dites-vous. Recommencez; --- Allons donc, essayons encore une fois : Je jure..... & je crois Dieu : --- Point de restriction, dites-vous encore. Quoi donc, MM. ! vous me dites : Franchissez

chiſſez ce ravin, ne craignez rien, voilà une planche bien ſolide. --- Je poſe à peine le pied ſur la planche & vous me repouſſez !... Oh, oh ! pour le coup, MM., je vois bien que vous avez envie de me jouer quelque tour. Non, MM., non, encore une fois, je n'en veux plus. Toutes vos déclarations reſſemblent trop à un piege ; &, de ce moment-ci, je ne me fie pas plus à vous qu'à des coupeurs de bourſe.

Mais, MM., êtes-vous bien sûrs que dans la maſſe énorme de vos lois, il n'y en ait pas une ſeule qui bleſſe imperceptiblement la juſtice ? Pour moi, je vous avoue qu'il me reſte au moins des doutes ſur ce point, & ce doute ſeul repouſſeroit encore mon ſerment. Car il faut bien remarquer que vous exigez, non pas ſimplement que je ſouffre en ſilence toutes vos lois, mais que je les maintienne de tout mon pouvoir ; or, je ſuppoſe qu'une ſeule loi ſoit injuſte, jurer de la maintenir, n'eſt-ce pas jurer de maintenir cette injuſtice ? Et vous voulez que je me rende complice de l'iniquité de la loi ! Non, MM., cela répugne encore à ma délicateſſe ; & quand je ne ſerois pas bon chrétien, je ne veux pas pour cela être un malhonnête homme.

Ah ! MM., ſi, comme je le crois, les objets ridicules groſſiſſent en raiſon inverſe des lois de l'optique, je ſuppoſe pour un moment que vous ſoyez placés dans un de ces globes les plus éloignés de notre ſyſtême planetaire, & que ſur une montagne de Saturne, par exemple, un Philoſophe du pays vous diſe : Remarquez bien ce point du ciel, il exiſte une petite planete inviſible dans l'eſpace ; elle eſt habitée par des petits êtres qui ſe diſent raiſonnables, & dont la moitié tourmente l'autre pour un ſermeut contre la conſcience ; ſi ce Philoſophe vous dit ce qu'il en penſe, quand vous ſerez revenu, vous m'en direz des nouvelles.

Eh ! MM., au nom de Dieu, laiſſez-nous en paix. N'y a-t-il donc plus de place pour tout le monde

ſur notre globe ? Tâchons de nous ſouffrir ſur ce malheureux tas de boue, où nous arrivâmes hier, où nous diſputons aujourd'hui, & d'où nous partirons demain. Les tigres vivent avec les tigres, les panthères avec les panthères, & l'homme ſera-t-il-donc toujours de tous les animaux le plus intolérant ! L'homme ne pourra-t-il jamais vivre paiſiblement avec l'homme ! Ma religion, ne fût-elle qu'un préjugé, laiſſez-le-moi ce préjugé ſi cher à mon cœur. Je vous laiſſe votre bien, ne me raviſſez pas le mien, en voulant violenter ma conſcience. Si vous voulez que je jure ſur votre opinion, faites donc auſſi jurer tous les peuples ſur le ſyſtême de Copernic ou de la gravitation Newtonienne.

Mais l'Aſſemblée, me dites-vous, ne veut exercer aucun empire ſur les opinions : elle vous laiſſe libre. O dériſion léonine ! Jure, ou meurs. Et je ſuis libre ! Ta conſcience ou la mort. Et je ſuis libre ! Quelle liberté, grand Dieu ! Montrez-moi donc ce qu'il faut appeler tyrannie. Mais on ne vous tue pas, dira-t-on. On ne me tue pas ! c'eſt-à-dire, qu'on n'a pas même l'humanité des tyrans dont la rage ſe contentoit d'une ſeule mort ; mais quand on nous voue à la famine, & que pour nous tarir toutes les ſources de la vie, on nous rend encore odieux aux fidelles diſpoſés à nous donner la part du pauvre ; qu'eſt-ce donc autre choſe, que nous condamner à 365 morts par années non-biſſextiles ! Et pour quel forfait, bon Dieu ! Pour avoir encore aujourd'hui notre opinion religieuſe, pour avoir ce qu'on appeloit hier des vertus ? On ne tuera pas ce vieillard octogénaire, qu'un ſouffle peut précipiter dans le tombeau, en l'arrachant au troupeau qu'il édifie encore, pour le traîner dans la fange où il ſera forcé d'expirer ! Ah ! que les tigres ſeroient bientôt pervertis s'ils vivoient parmi les hommes ! *Mais ſi nous ne jurons pas, nous ſommes des révoltés, des inſtigateurs de guerre civile, de mauvais citoyens.* Des révoltés ! Ah ! que nos perfides détracteurs qui nous qualifient

de la sorte, connoissent peu la latitude des vertus chrétiennes ! Qu'ils sachent donc, & que tous les peuples sachent avec eux, que les cent trompettes de la renommée l'annoncent à tous les citoyens français, que ceux même qu'on nomme clubistes se le disent dans l'intermittence de leur intolérance fébrile, que les passions se taisent, & que tous sachent enfin que notre seule révolte est notre attachement inviolable à une religion qui la défend. Qu'elle soit proscrite cette religion, & qu'elle le soit par un décret exempt de duplicité, ils nous trouveront encore soumis & prêchant l'obéissance aux peuples. Mais qu'on ne s'y méprenne pas, ce seroit alors comme à présent, une obéissance passive également distante de notre suffrage & de notre insurrection. Pour un Antiochus nous aurons cent Machabées, & pas un seul conspirateur. Nous souffrirons en silence les lois de la terre, comme on souffre le fléau de la foudre sans s'armer contre l'orage. Nous nous cacherons comme nos peres dans les catacombes, plutôt que d'ébranler par un souffle, un seul élément de l'harmonie civile. Comme les premiers Chrétiens nous serons dociles & soumis ; mais que par une rigueur inconnue à leurs tyrans, on ne nous fasse pas jurer sur les rescrits des Maxence ; & dans cette extrêmité même pourvu qu'on nous dise, obéis ou meurs, nous obéirons encore, nous mourrons.

Une guerre civile ! Et c'est à nous, Prêtres de J. C., Ministres d'un Dieu, qui ouvre son sein paternel à ses propres bourreaux ! c'est à nous que l'on suppose des projets de sang ? Nous, Ministres de la réconciliation ! Nous, qui ne comptons de victoires que celles que nous remportons sur le démon de la haine ! A force de prieres & de larmes, nous aurons réussi à réconcilier un frere avec un frere ; leur pardon mutuel sera notre triomphe, & au sortir de ce tribunal de paix, nous aurions l'horrible idée de secouer la torche de discorde, d'ajouter le meurtre au meurtre, le carnage au carnage !

Ah ! que de tels projets puiſſent germer dans le ſein d'un philoſophiſme pervers, nous le croirons à peine ! nous ne pouvons avoir l'idée de tels hommes qu'on ne peut comparer aux tigres ſans calomnier les tigres mêmes, auxquels la nature, en les créant cruels, a refuſé l'inſtinct barbare de ſe dévorer eux-mêmes ! Ah ! s'il faut l'avouer lorſqu'on a livré aux flammes le code de la vénérable antiquité, nous avons pu verſer quelques larmes ſur ce bûcher ſacré, mais elles ne furent point un attentat qui cachoit des complots. Non, peuple français, non, ne redoutez rien de vos Prêtres ; ils vous aimeront, ils vous béniront, mais ils ne vous égorgeront pas. Que tout leur ſang ſoit pour vous verſé dans une même coupe plutôt qu'une ſeule goutte du vôtre puiſſe jamais couler pour eux ; que nous puiſſions mourir comme martyrs de Jeſus-Chriſt, mais ne mourons pas comme ſoldats de l'inſurrection ; que vos bras ne s'arment jamais pour nous défendre ; ſouvenez-vous même que ſi nous craignons cette mort, c'eſt bien moins pour ſauver une vie fragile qui doit s'éteindre demain, que pour épargner des crimes à nos bourreaux ; voilà mes ſentimens, & joſe vous répondre, à préſent ſur-tout, que l'appât de l'or, la frayeur, le crible de la perſécution, a ſéparé les foibles d'avec les forts ; j'oſe vous répondre, dis-je, que ces ſentimens ſont ceux des Miniſtres qui ont eu le courage de braver la mort, pour vous conſerver le précieux dépôt de la religion de vos peres. Vous avez encore au moins quarante mille Prêtres fidelles, & comptez que c'eſt encore quarante mille cœurs enflammés du plus tendre amour pour vous. Il n'y en a pas un ſeul qui penſe à me démentir, & qui n'ajoutât même à mes trop foibles expreſſions. Que nos ennemis nous montrent donc de pareils titres, nous ſerons de mauvais citoyens ? Dites-donc plutôt, que ceux-là ſont les meilleurs citoyens qui, au péril de leur vie, s'attachent à une religion qui commande le

tribut à Céſar, la ſoumiſſion aux Puiſſances, l'amour de tous ; qui montre les Machabées mourans pour le ſalut de la république, & qui ne place que Dieu au-deſſus de la patrie.

Vous voulez être libres? Croyez donc que ceux-là ſont les meilleurs citoyens qui ſe ſacrifient pour une religion qui fait pâlir le deſpote, qui commande au ſouverain l'amour des peuples, aux ſujets l'amour du ſouverain, à tous la charité & la concorde fraternelle ; une religion qui ne ſouffre acception ni du pauvre ni du riche, ni du foible, ni du puiſſant, ni du maître, ni de l'eſclave.

Vous voulez rétablir l'ordre dans vos finances? Croyez donc que ceux-là ſont les meilleurs citoyens qui préferent la faim, la ſoif, la langueur, la miſere, & peut-être, hélas! votre injuſte haine, à la perte d'une religion qui foudroie le plublicain infidelle & déprédateur, d'une religion qui met un frein aux dilapidations du fort, comme aux plus ſecrets larcins du foible.

Mais pardon, Meſſieurs, de cette digreſſion qui ne s'adreſſe pas à vous ; j'oubliois qu'il eſt mal-honnête de quitter ſa compagnie.

Enfin, Meſſieurs, quand je vois d'un côté, en faveur du ſerment, les récompenſes, les dignités, l'or & l'opulence, toutes les ſéductions, toutes les faveurs de la fortune & du ſiecle, & que je compte au nombre des jureurs, tant de moines apoſtats & parjures, tant de Prêtres ſans titres recrutés dans la boue, tous également conſpués par l'Egliſe & par le monde ; tant d'Eccléſiaſtiques ignorans, foibles ou trembleurs ; quand je vois d'un autre côté, les menaces, les proſcriptions, la faim, la miſere, la langueur, la mort même, & qu'au milieu de ces dangers & de ces abîmes je vois marcher d'un pas ferme & majeſtueux la phalange entiere de tous les Prélats de l'Egliſe Gallicane ; quand, dans les légions de cette armée redou-

table, je distingue tout ce qu'il y a de plus saint, de plus éclairé, de plus respectable, dans le presbytere de l'Eglise de France; quand dans Paris, dans Babylone même, je vois que, sur huit cents Prêtres *fonctionnaires publics*, sept cents trente n'ont pas fléchi; quand enfin dans tout le Clergé, je puis compter dix héros pour un lâche; --- Ah! Messieurs, c'en est plus qu'il n'en faut pour l'homme sensé; --- La vérité saute aux yeux, le doigt de Dieu est à découvert.

Répétons-le donc sans cesse, Messieurs, on trompe bien cruellement le peuple que l'on pousse à la sédition, & les Ecclésiastiques trop ignorans ou trop foibles que l'on force à l'apostasie, lorsqu'on ose leur dire que l'Assemblée Nationale n'a point usurpé sur la puissance spirituelle, que la Religion n'est pas compromise, & que tout Prêtre peut se lier par serment à une telle législation qui ne fut jamais celle de l'Eglise.

Que les Peuples & les Pasteurs détrompés, repoussant de perfides insinuations, en reviennent donc à considérer le serment exigé, tel qu'il doit être vu par tout le monde, tel qu'il l'est par les hommes les plus impartiaux; ils verront qu'il compromet leur conscience, puisque la Constitution, qui en est l'objet, loin d'affermir l'existence de la Religion, porte atteinte à ses dogmes & à sa discipline, puisque le Corps Législatif lui-même n'a point fixé de nouveau à ce sujet la barriere qui existe entre les deux puissances, par une déclaration dérisoire, sur laquelle on ne nous permet pas de nous appuyer par une restriction qui, loin d'être une insulte au Législateur, montreroit avec éclat toute sa loyauté; ils verront donc que cette déclaration ne peut calmer leurs craintes & servir de garant à leur bonne foi; à cette bonne foi, qui fait l'ame du serment & la consolation de celui qui l'auroit prêté même par erreur.

Ils verront enfin que le refus de ce serment, environné des conséquences dont on feint de le dégager,

n'eſt qu'un devoir précieux & ſacré, qui attache plus fortement l'Autel au Trône, la Religion aux lois vraiment conſtitutives, & le Prêtre au Citoyen. Ils verront enfin que ce ſerment qui excite de ſi juſtes réclamations, n'eſt plus celui déjà prêté, ſoit pour les aſſemblées primaires, ſoit pour les aſſemblées électorales, puiſqu'alors on ne défendoit ni préambule, ni reſtriction.

Nous ſerions ſenſiblemeut affligés, Meſſieurs, que vous ne concouruſſiez pas de toute votre autorité à rétablir cette harmonie ſi déſirable, qui régnoit autrefois dans l'Egliſe & la Patrie, en ſollicitant auprès du Légiſlateur la révocation d'une loi qui alarme les Paſteurs & les troupeaux. Les larmes des milliers de Citoyens mêlées aux accens de votre voix, rendront ſenſibles à l'éloquence du cœur, ces Légiſlateurs qui le furent tant de fois à l'éloquence ſeule de l'eſprit.

Si vous n'étiez que des adminiſtrateurs, nous ne verrions en vous que l'autorité, & nous ne parlerions que le langage des eſclaves : mais vous êtes encore les freres, & nous déſirons que vous ſoyez les amis de ceux dont les intérêts vous ſont confiés, & qui, en vous donnant leurs ſuffrages, eſperent moins ſe donner des maîtres que des protecteurs.

Daignez peſer ces réflexions, Meſſieurs, & ſi déjà vous ne vous êtes montrés bons Français, vrais Citoyens, en n'ajoutant pas le poids de votre corps au poids de la loi ſur vos freres, cédez à l'invitation fraternelle que nous vous faiſons, non-ſeulement d'en alléger la rigueur, mais de la laiſſer plutôt périr dans vos mains, que de contribuer à briſer les liens de la paix & à y ſubſtituer le trouble & les déſordres : nous ne demandons pas votre or, mais laiſſez-nous, tout dépouillés que nous ſommes, au milieu de nos ouailles qui nous chériſſent, & que nous chériſſons plus encore. Laiſſez-nous leur prouver, par nos ſoins déſintéreſſés, que leur ſalut eſt notre ſuprême loi ; que ſous

les conſtitutions modernes, nous les ſervirons avec le même zele ; que nous formerons pour eux des vœux auſſi ardens que ſous nos premieres lois ; qu'aujourd'hui comme hier nous ſaurons être Chrétiens & Citoyens. Laiſſez-nous enfin leur inſpirer l'amour de la paix, leur en donner l'exemple, & à vous la ſatisfaction d'avoir conſervé à la Religion & à la patrie des Miniſtres qui forceront votre eſtime, & qui ceſſeroient pour vous d'être reſpectables, ſi vous les forciez d'être parjures.

J'ai l'honneur d'être, avec un fraternel attachement,

MESSIEURS,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,

BLONDEL, *Curé de Banneville-la-Campagne.*

Banneville, 8 Mars.

P. S. J'oubliois de vous prier, Meſſieurs, d'envoyer un exemplaire de ma réponſe à tous ceux à qui vous avez adreſſé votre lettre dans votre Département ; ſi la vérité eſt de votre côté, & l'erreur du mien, vous le devez à votre gloire, puiſque les ténebres, à côté de la lumiere, ajoutent encore à ſa clarté. Si la vérité eſt pour moi & l'erreur pour vous, c'eſt encore un devoir de l'honneur & de la juſtice de montrer avec évidence qu'on ne veut ni ſeduire, ni tromper : & vous aurez peut-être diſtribué un antidote contre tant de poiſons dégoûtans, que des empiriques aſſaſſins diſtribuent dans nos campagnes.